

Le « pacte girondin » du président Macron

Emmanuel Macron a annoncé, hier, à Quimper, un « principe de différenciation territoriale » : toutes les Régions, par exemple, n'auraient plus obligatoirement les mêmes compétences.

Ces deux journées de visite présidentielle en Bretagne, et le discours de Quimper qui les a ponctuées hier, étaient attendues. Après l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes, le président Macron se devait de préciser les pistes d'avenir pour l'accessibilité en Bretagne. Mais surtout, après une rencontre en avril, à l'Élysée, avec les parlementaires bretons de La République en marche (LREM), il a reparlé à Quimper du « pacte girondin », déjà évoqué lors de sa campagne présidentielle.

Il faut « adapter notre organisation collective entre l'État et les Régions, rompre avec une vision jacobine. Tous les territoires n'ont pas les mêmes atouts. Nous devons penser une nouvelle étape de la décentralisation ».

Avant la fin de l'année ?

Pour y parvenir, le Président ne croit pas « à un débat théorique mais à une décentralisation de projets. [...] Je voudrais faire de la Bretagne ce laboratoire. » C'est un « pacte girondin, un pacte breton ».

Pour réaliser cette mutation, il faudra modifier l'article 72 de la Constitution lors de la révision constitutionnelle prévue cet été (une modification déjà évoquée pour la Corse). Ce nouvel article 72 ouvrirait le droit à « un principe de différenciation territoriale ». Cela permettrait à une collectivité d'avoir des compétences et une organisation différente d'une collectivité de même strate. Le député LREM du Finistère Richard



À Quimper, Macron a lancé son « pacte girondin » : les Régions pourraient se différencier en fonction de leurs atouts.

Ferrand a été désigné pour mener à bien cette réforme constitutionnelle. « Jean-Michel Le Boulanger, vice-président de la Région Bretagne, travaille déjà » sur de telles perspectives.

Cette nouvelle décentralisation comprendrait aussi la délégation de compétences vers les Régions. Dans le domaine maritime, elle renforcerait la Conférence mer et littoral (qui défi-

nit un plan d'actions). Elle permettrait l'ouverture d'un guichet économique unique pour accompagner les entreprises. Enfin, pour le cinéma et le livre, on passerait aussi par le guichet unique de la Région.

Mais pour certains, cette réforme pourrait mettre à mal l'unité des territoires de la République. Pour d'autres, elle ne sera pas suffisante pour donner de l'autonomie aux Ré-

gions. LREM bénéficie d'une large majorité à l'Assemblée nationale. Au Sénat, les élus seront sensibles à un discours qui annonce de la déconcentration. Le « pacte girondin » du président Macron, qui pour l'heure donnait beaucoup de signes centralisateurs, pourrait être acté avant la fin de l'année.

Christian GOUEROU.